

Adhésion Assurance Multirisque Habitation (Contrat N° 4782017004*)

Souscripteur : GESTETUD 7 rue Jean Gay / 200 av Berthelot 69007 LYON

ADHERANT : Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

N° appartement : _____

► Le logement est une résidence principale et meublé d'au maximum 3 pièces principales

► Montant du mobilier personnel assuré : 2.000,00 € de mobilier assuré

(Les bijoux et objets de valeur ne sont pas assurés)

Franchise sur tous sinistres : 100,00 €, sauf

Evènements climatiques : 228 € sauf inondation : 380 € - Catastrophes naturelles : franchise légale

COTISATION FORFAITAIRE : 70 € TTC de la date de souscription au 31.08.2017 maximum.

45 € TTC à partir du 01.04.2017 au 31.08.2017 maximum

(Contrat souscrit à des conditions tarifaires préférentielles, à durée ferme et cotisation non remboursable)

Vos garanties de base : les dommages garantis

- | | | |
|---------------------------------|---------------------------|-------------------------------|
| • Incendie - Explosion - Foudre | • Dégâts des eaux - Gel | • Tempête - Grêle - Neige |
| • Attentat - Emeute | • Vol et vandalisme | • Bris des glaces |
| • Dommages électriques | • Catastrophes naturelles | • Catastrophes technologiques |

Votre contrat comporte également les garanties suivantes

- | | | |
|--------------------------------|--------------------------------|-----------------------------|
| • Risques locatifs ou bâtiment | • Responsabilité civile privée | • Responsabilité d'occupant |
| • Recours des voisins et tiers | • Assistance au domicile | • Défense et recours |
| • R.C. en séjour et voyage | • Assistance aux personnes | |

* Les conditions générales 150101 du contrat d'assurance Multirisque Habitation Axa sont consultables auprès de GESTETUD, 5 bis rue des Frères Lumière - 69008 LYON

Contrat souscrit auprès AXA France IARD – SA au capital de 214 779 030 € - 722 057 460 R.C.S. Paris
TVA intracommunautaire n° FR 14 722 057 460 – Siège Social : 26, rue Drouot 75009 Paris

La présente adhésion vaut attestation d'assurance pour la période indiquée ci-dessous.

Prise d'effet : _____

Au : 31.08.2017 maximum

(Au plus tôt la date d'effet à venir du bail, ou la date du jour de la présente signature).

Les garanties « Dommages » s'appliquent au lieu d'assurance (logement loué par Gestétud) pendant la durée de la location. (Voir conventions particulières au verso).

La garantie « Responsabilité civile privée » s'applique en tous lieux pour la durée de l'adhésion.

Date de signature :

Signature de l'assureur :
(GESTETUD par délégation de l'assureur)

Signature du souscripteur :

Contrairement à ce qui est stipulé dans les Conditions générales (réf. 150101) les dispositions des paragraphes suivants sont ainsi modifiées :

► **Chapitre "Evénements garantis" - "Vol et vandalisme"**, le paragraphe "Ce que nous garantissons" est ainsi libellé

Le vol, la tentative de vol et le vandalisme commis à l'intérieur de vos locaux privatifs clos et couverts, dès lors que ces actes ont été commis suite à :

- une effraction caractérisée,
- une agression,
- l'utilisation d'une fausse qualité ou d'une fausse identité ayant permis l'introduction par ruse dans les lieux et la réalisation du vol.

► **Chapitre "Vie du contrat" - "L'indemnisation du contenu"**, le paragraphe "Si vous le remplacez ou procédez à sa réparation" est ainsi libellé :

Le contenu est estimé d'après sa valeur de remplacement au jour du sinistre, déduction faite de la vétusté.

► **Tableau "Limites de garantie et de franchises"** : la limite de garantie pour le mobilier personnel situé dans les locaux clos inhabitables ne communiquant pas avec les pièces d'habitation est fixée à 0,75 indice.

***Faculté de renonciation** : toute personne physique qui fait l'objet d'un démarchage à son domicile, à sa résidence ou à son lieu de travail, même à sa demande, et qui signe dans ce cadre une proposition d'assurance ou un contrat à des fins qui n'entrent pas dans le cadre de son activité commerciale ou professionnelle, a la faculté d'y renoncer par lettre recommandée avec demande d'avis de réception pendant le délai de quatorze jours calendaires révolus à compter du jour de la conclusion du contrat, sans avoir à justifier de motifs ni à supporter de pénalités.*

Le délai de renonciation court à date de la date d'acceptation de notre offre.

Les informations recueillies font l'objet de traitements destinés à la gestion du présent contrat et à la relation commerciale. Elles pourront aussi être utilisées, sauf opposition de votre part, dans un but de prospection pour les produits d'assurances distribués par votre courtier dont le nom et l'adresse figurent sur le présent document. Conformément à la loi « Informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée par la loi du 6 août 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de modification, de rectification, de suppression et d'opposition relatif aux données vous concernant en adressant une demande écrite à votre courtier.

Assureur : Axa assurances IARD - SA au capital de 214.799.030€ - Entreprise régie par le code des assurances – 313 Terrasses de l'Arche 92727 Nanterre Cedex – SIREN 722 057 460 – TVA intracommunautaire FR 14 722 057 460

Votre contact pour toute question sur votre contrat ou en cas de sinistre :

Assurances & Conseils
24 avenue des Grésillons 92601 ASNIERES SUR SEINE CEDEX
Tél : 01 46 888 100